



COMMUNE DE 1330 RIXENSART

Séance du 07 octobre 2026

PRESENTS Madame Patricia LEBON, Bourgmestre - Présidente ;
Madame Sylvie VAN den EYNDE-CAYPHAS, Messieurs Gaëtan PIRART, Christophe HANIN, Vincent GARNY et Christian CHATELLE, Échevins ;
Monsieur Joseph MARICHAL, Président du CPAS f.f. ;
Messieurs Grégory VERTE, Bernard REMUE, Madame Catherine DE TROYER, Messieurs Sylvain THIEBAUT, Michel DESCHUTTER, Thierry BENNERT, Michel COENRAETS, Philippe de CARTIER d'YVES, Madame Barbara LEFEVRE, Monsieur Vincent DARMSTAEDTER, Mesdames Nathalie BRAGARD, Anne THIRY, Séverine VERCURYSSE, Eloïse CLAIRET, Céline BERNARD, Messieurs Jean Baptiste MEERT, Karim VERMEYLEN, Claude ROMAL, Thierry HUET, Benjamin DEVEUSTER et Madame Morgane VERHOEVEN, Conseillers ;
Monsieur Pierre VENDY, Directeur général.

Point n° 5. de l'ordre du jour

ASBL COMMUNALE VAL DES COCCINELLES - RAPPORT ANNUEL 2025 : RAPPORT D'ÉVALUATION DU COLLÈGE - PRISE D'ACTE.

Le Conseil communal, siégeant en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en ses articles L1123-23, L1122-30, L1124-4 et L1234-1 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 16 décembre 2020 décidant d'adopter pour les années 2021, 2022 et 2023 un protocole de gestion avec l'asbl communale Val des Coccinelles ;

Vu l'article 33 du protocole de gestion conclu avec l'asbl Val des Coccinelles : " *Le présent protocole entre en vigueur au jour de sa signature par les parties contractantes. La Commune se réserve le droit d'y mettre un terme au cas où les conditions qui avaient présidé à sa conclusion ne s'avèreraient plus remplies. Le cas échéant, la décision sera portée à la connaissance de l'ASBL, par pli recommandé, au moins trois mois avant la date d'anniversaire de l'entrée en vigueur de ce protocole. Le premier rapport annuel d'exécution du protocole de gestion devra être réalisé et transmis au Collège communal au plus tard en date du 20 octobre 2021. Le premier rapport d'évaluation du Collège communal sera débattu au Conseil communal avant le 30 décembre 2021.* " ;

Vu le rapport annuel 2025 de l'asbl Val des Coccinelles ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'asbl Val des Coccinelles du 16 juin 2026 ;

Vu le rapport rédigé par Monsieur PIRART, Échevin des finances, Trésorier et administrateur de l'asbl Val des Coccinelles ;

Attendu qu'il y a également lieu que le Conseil communal en prenne connaissance ;

Entendu l'exposé de Monsieur PIRART, Échevin des finances ainsi que l'intervention de Monsieur VERTE ;

PREND ACTE :

Article unique :

du rapport d'évaluation du Collège dressé le 1^{er} juillet 2026 suite au rapport annuel 2025 de l'asbl Val des Coccinelles.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général

(s) Pierre VENDY

Pour copie certifiée conforme, le 8 octobre 2026

Par ordonnance,

Le Directeur général,

Pierre VENDY.



La Bourgmestre - Présidente

(s) Patricia LEBON

La Bourgmestre,

Patricia LEBON.